

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1451

9 juin 2015

SOMMAIRE

CAVOK Luxembourg S.A.	69645	Parc Z Sàrl	69624
Ceresm S.à r.l.	69645	PEPE Invest S.A.	69629
CGPA Europe	69646	Pfizer PFE France Holdco S.à r.l.	69625
CGPA Ré	69646	PHM Topco 21 S.à r.l.	69629
Class Capital S.A.	69646	Piran Investments S.à r.l.	69625
CLDN Accounts S.A.	69646	Poeckes Invest Sàrl	69648
CS Invest (Lux) SICAV	69646	Prime Invest II	69630
CSUN Holding (Luxembourg) S.à r.l.	69647	Prime UK Portman-T S.à r.l.	69625
Diverge Spf S.à r.l.	69647	Quest Diagnostics Subsidiary Holdings S.à r.l.	69632
Edelveys Group S.à r.l.	69648	69632
Element Six Abrasives S.A.	69647	Recherche et Investissements Internationaux	
Element Six S.A.	69648	69633
Element Six S.A.	69648	Romark Biosciences S.à r.l. LLC	69633
European Real Estate Senior Debt 2 S.à r.l.		Romark Holdings S.à r.l.	69633
.....	69602	Saint Barth Drep 1	69637
E.V.R. Endovascular Researches S.A.	69647	Samsonite International S.A.	69637
Institut Européen pour le Développement des		S&M 3 S.à r.l.	69636
Relation Sociales	69610	SOLAR and RENEWABLE ENERGY IN-	
Intelligent Construction Technology	69612	VESTMENTS S.A. en abrégé SO.R.E.I. S.A.	
Inter Mixt, SPF	69613	69640
Kadulia S.à r.l.	69618	Sphynx 2 S.à r.l.	69636
Key Management	69615	Summit Partners TLK-A, S.à r.l.	69641
LuxFitness S.à r.l.	69644	TIF	69642
Next Group S.à r.l.	69621	Triangle Productions S.A.	69643
Obsieger Capital Management S.A.	69622	Trident Acquisition A S.à r.l.	69641
O-Two S.A.	69622	ViaLuxe International S.à r.l.	69645
Pacific Global Capital S.A.	69648		
Pacific Rubiales International Holdings, S.à r.l.			
.....	69624		

European Real Estate Senior Debt 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 196.170.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the fifteenth of April.

Before Us Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

European Real Estate Senior Debt (GP 2) Limited, with registered office at 94, Solaris Avenue, Camana Bay, PO Box 1348, Grand Cayman KY1-1108, Cayman Islands, registered on 26 March 2015, being the general partner of European Real Estate Senior Debt 2 L.P. (the "Partnership"), with principal place of business at 125 Old Broad Street, London EC2N 1AR in the process of being registered pursuant to the Limited Partnerships Act 1907,

here represented by Edilaine JUDGE, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated 14 April 2015.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

1. Art. 1. Form - Corporate name. There is formed a private limited liability company under the name "European Real Estate Senior Debt 2 S.à r.l." which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles").

2. Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Sole Manager (as defined below), or in case of plurality of managers, the board of managers (as defined below), of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company.

2.5 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Art. 3. Object.

3.1 The Company's object is to, directly or indirectly, acquire, hold or dispose of interests, in any form whatsoever and participations in Luxembourg or foreign entities, by any means and to administrate, develop and manage such holding of interests or participations.

3.2 The Company may also, directly or indirectly, acquire, hold or dispose of loans or of various tranches of loans or other indebtedness originated, structured or funded by other entities or persons, by any means and administrate, develop and manage such holding of loans or tranches of loans or other indebtedness.

3.3 The Company may make real estate related investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments. The Company may also, directly or indirectly, invest in, acquire, hold or dispose of any kind of asset by any means.

3.4 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any entity or person belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies") or any other entity, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.5 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, always on a private basis, of listed or unlisted bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

- to enter into any hedge agreement, as well as into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg Law;

3.6 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

4. Art. 4. Duration.

4.1 The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital, Shares

5. Art. 5. Share capital.

5.1 The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (hereafter referred to as the "Shares"). The holder(s) of the Shares is/are referred to as the "Shareholder" or together as the "Shareholders".

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3 All Shares will have equal rights.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

6. Art. 6. Shares indivisibility. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

7. Art. 7. Transfer of shares.

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

Chapter III. - Management

8. Art. 8. Management.

8.1 The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the shareholder(s). In case of one manager, he will be referred to as the "Sole Manager". In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers ("conseil de gérance") (hereafter the "Board of Managers").

8.2 The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the shareholder(s).

9. Art. 9. Powers of the sole manager or of the board of managers.

9.1 In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

10. Art. 10. Representation of the company. Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by any two managers.

11. Art. 11. Delegation and agent of the sole manager or of the board of managers.

11.1 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any two managers may delegate their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any two managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Art. 12. Meeting of the board of managers.

12.1 In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any manager. The Board of Managers may appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.3 Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A manager may also appoint another manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.6 A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

Chapter IV. - General meeting of shareholders

13. Art. 13. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes.

13.1 If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

13.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

13.3 If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

13.4 If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

13.5 If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

13.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

13.7 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

Chapter V. - Business year

14. Art. 14. Business year.

14.1 The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year.

14.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

15. Art. 15. Distribution right of shares.

15.1 From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may propose that cash available for remittance be distributed.

15.3 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the provisions of article 13.7 above.

15.4 Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the Shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a

reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the Shareholder(s).

Chapter VI. - Liquidation

16. Art. 16. Dissolution and liquidation.

16.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

16.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

16.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. - Applicable law

17. Art. 17. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2015.

Subscription - Payment

The share capital has been subscribed as follows:

Subscriber	Shares
European Real Estate Senior Debt 2 L.P.	12,500 Shares
Total	12,500 Shares

All the shares has been fully paid up in cash at one Euro (EUR 1.-) each for a total issue price of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-). Proof that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) in respect of this cash contribution, corresponding to a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), is at the free disposal of the Company has been given to the Notary, who expressly acknowledged receipt of the proof of payment.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed and/or in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand one hundred euros (EUR 1,100.-).

Incorporation of the company

The Notary has confirmed that a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") has been incorporated by virtue of the present deed under the name "European Real Estate Senior Debt 2 S.à r.l.", with the articles of incorporation and the share capital stated above.

Extraordinary shareholders resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, represented as stated above, representing the entirety of the subscribed capital of the Company and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1. Each of the following is appointed as a manager of the Company for an undetermined duration

- Mrs. Alexandra Fantuz, manager, residing professionally at 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr. Rolf Caspers, manager, residing professionally at 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mrs. Genevieve Blauen-Arendt, manager, residing professionally at 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mr. Marc Schmit, manager, residing professionally at 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The registered office of the Company is at 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le quinzième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

European Real Estate Senior Debt (GP 2) Limited, ayant son siège social à 94, Solaris Avenue, Camana Bay, PO Box 1348, Grand Cayman KY1-1108, Cayman Islands, enregistrée le 26 mars 2015, qui est le commandité de European Real Estate Senior Debt 2 L.P. (the "Partnership"), ayant son siège social à 125 Old Broad Street, London EC2N 1AR en cours d'être immatriculée suivant "the Limited Partnerships Act 1907",

ici représentée par Edilaine JUDGE, résidant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 14 avril 2015.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

1. Art. 1^{er}. Forme - Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "European Real Estate Senior Debt 2 S.à r.l." qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

2. Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant Unique (tel que défini ci-dessous) ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance (tel que défini ci-dessous) de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants le Conseil de Gérance de la Société.

2.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

3. Art. 3. Objet.

3.1 L'objet de la société est d'acquérir, détenir ou disposer, directement ou indirectement, d'intérêts dans toute forme que ce soit et participations dans des entités étrangères ou luxembourgeoises, par tous les moyens et d'administrer, développer et gérer ces intérêts et participations.

3.2 La Société pourra également acquérir ou disposer de prêts ou de tranches de prêts ou d'autres instruments de dette, soit directement ou indirectement, structurés ou financés par d'autres entités ou personnes, par tous moyens, et administrer, développer et gérer de telles détentions de prêts ou de tranches de prêts ou tous autres instruments de dette.

3.3 La Société pourra effectuer des investissements immobiliers, soit directement, soit à travers la détention, directe ou indirecte, de participations dans des filiales de la Société détenant ces investissements. La Société pourra aussi, directement ou indirectement, investir dans, acquérir, détenir ou disposer de toutes sortes d'avoirs par tous moyens.

3.4 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à tous entités ou personnes appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les "Sociétés Apparentées") ou toute autre entité, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.5 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission, toujours sur une base privée, de titres cotés ou non-cotés, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments convertibles ou non de dette ou de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

- accorder tous contrats de couverture, ainsi que toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

3.6 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci,

4. Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital, Parts

5. Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents parts sociales (les "Parts Sociales"), ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune. Le(s) détenteur(s) de Parts Sociales est/sont défini(s) ci-après par l'"Associé" ou collectivement les "Associés".

5.2 Complémentaire au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

5.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

6. Art. 6. Indivisibilité des parts. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

7. Art. 7. Transfert des parts.

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

Titre II. - Gérance

8. Art. 8. Gérance.

8.1 La Société est administrée par un gérant ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associé(s). Dans le cas d'un seul gérant, il est défini ci-après comme le "Gérant Unique". En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

8.2 Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associé(s).

9. Art. 9. Pouvoirs du conseil de gérance.

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

10. Art. 10. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux Gérants ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par deux Gérants.

11. Art. 11. Délégation et agent du gérant unique et du conseil de gérance.

11.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux Gérants peuvent déléguer leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux Gérants déterminent les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

12. Art. 12. Réunion du conseil de gérance.

12.1 En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout gérant. Le Conseil de Gérance pourra nommer un président.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.

12.3 Tout gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un gérant pourra également nommer par téléphone un autre Gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.5 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

12.6 Une décision écrite, signée par tous les gérants, est valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

13. Art. 13. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés - Votes.

13.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

13.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

13.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

13.4 S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

13.5 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote par écrit.

13.6 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

13.7 Des décisions collectives ne sont valablement prises que seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales. Le changement de nationalité de la Société requière l'unanimité.

Titre V. - Exercice social

14. Art. 14. Exercice social.

14.1 L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et le Gérant ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

15. Art. 15. Droit de distribution des parts.

15.1 Le bénéfice net déterminé en conformité avec les dispositions légales applicables, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

15.3 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par les Associés en conformité avec les dispositions de l'Article 13.7 ci-dessus.

15.4 Malgré les dispositions précédentes, le Gérant unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) Associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des

bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'Associé(s).

Titre VI. - Liquidation

16. Art. 16. Dissolution et Liquidation.

16.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

16.2 La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

16.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VII. - Loi applicable

17. Art. 17. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2015.

Souscription - Libération

Le capital social de la Société a été souscrit comme suit:

Souscripteur	Parts Sociales
European Real Estate Senior Debt 2 L.P.	12.500 Parts Sociales
Total	12.500 Parts Sociales

Chacune de ces Parts Sociales a été intégralement libérée en numéraire à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) pour un montant total de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-). La preuve que cet apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), qui correspond à un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), est à libre disposition de la Société a été apportée au Notaire, lequel en a expressément accusé réception.

Frais

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de toutes sortes qui devront être supportés par la Société suite au présent acte et/ou en raison de sa constitution sont estimés approximativement à mille cent euros (EUR 1.100,-).

Constitution de la société

Le Notaire confirme qu'une société à responsabilité limitée a été constituée en vertu du présent acte sous la dénomination "European Real Estate Senior Debt 2 S.à r.l.", avec les statuts et le capital social repris ci-dessus.

Résolutions extraordinaires de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentée comme précité, représentant la totalité du capital social de la Société, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1. Chacune des personnes suivantes est nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée:

- Mme Alexandra Fantuz, gérante, ayant son adresse professionnelle au 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- M. Rolf Caspers, gérant, ayant son adresse professionnelle au 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Mme Genevieve Blauen-Arendt, gérante, ayant son adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- M. Marc Schmit, gérant, ayant son adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi à 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. JUDGE, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 16 avril 2015. Relation: DAC/2015/6219. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): pd THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 16 avril 2015.

Référence de publication: 2015057351/436.

(150066189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

IEDRS, Institut Européen pour le Développement des Relation Sociales, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 196.174.

—
STATUTS

L'an deux mille quinze, le trente et unième jour du mois de mars;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois de France "INSTITUT EUROPEEN POUR LE DEVELOPPEMENT DES RELATIONS SOCIALES", en abrégé "IEDRS", établie et ayant son siège social à F-57000 Metz, 2B, rue Winston Churchill, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Metz sous le numéro 750 339 327, dûment représenté par son gérant Monsieur Christian BOS, Médiateur, né à Hayange (France), le 10 août 1968 demeurant à F-54580 Moineville, 17, Val de Serry (France),

ici représenté par Madame Sylvie MAIEZZA, employée, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard Prince Henri, (la "Mandataire"), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes et dont les statuts sont arrêtés comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "INSTITUT EUROPEEN POUR LE DEVELOPPEMENT DES RELATIONS SOCIALES", en abrégé "IEDRS", (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 2. La Société a pour objet l'audit, les conseils et la formation en relations sociales, traitement de toutes situations conflictuelles ainsi que toutes activités annexes, connexes et accessoires.

L'activité de la Société comprend notamment le conseil et l'assistance opérationnelle apportés à des entreprises et autres organisations sur des questions de gestion, telles que la planification d'entreprise stratégique et organisationnelle, la re-configuration de pro, la conception de méthodes ou procédures comptables, de programme de comptabilisation des dépenses, de procédures de contrôle budgétaire le conseil et l'assistance aux entreprises et aux services publics en matière de planification, d'organisation, de recherche du rendement, de contrôle, d'information de gestion ainsi que le conseil et l'assistance opérationnelle aux entreprises et aux services publics.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand- Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision de la gérance, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 11. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2015.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les cent vingt-cinq (125) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique, la société "INSTITUT EUROPEEN POUR LE DEVELOPPEMENT DES RELATIONS SOCIALES", en abrégé "IEDRS", pré-désignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare par les présentes avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cents euros.

Résolutions prises par l'associé unique

Et aussitôt, le comparant pré-mentionné, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associé unique:

1. Le siège social est établi à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard Prince Henri.
2. Monsieur Christian BOS, médiateur, né à Hayange (France), le 10 août 1968, demeurant à F-54580 Moineville, 17, Val de Serry (France), est nommé gérant technique de la Société pour une durée indéterminée.
3. Monsieur Jean Bernard ZEIMET, réviseur d'entreprises agréé, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 5 mars 1953, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard Prince Henri, est nommé gérant administratif de la Société pour une durée indéterminée.
4. La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions soit (i) par la signature individuelle du gérant technique, soit (ii) par la signature conjointe du gérant administratif et du gérant technique.

Remarque

Le notaire instrumentant a rendu attentif la partie comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la partie comparante.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la Mandataire de la partie comparante, ès-qualité qu'elle agit, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. MAIEZZA, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 2 avril 2015. Relation: 2LAC/2015/7309. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivré à la société;

Luxembourg, le 15 avril 2015.

Référence de publication: 2015057456/138.

(150064892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

Intelligent Construction Technology, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 175.978.

Le domiciliataire RCS B 129.165 dénonce avec effet immédiat la domiciliation du siège social de la société INTELLIGENT CONSTRUCTION TECHNOLOGY S.A., RCS Luxembourg B 175.978, au 29, rue du Fort Elisabeth L-1463 Luxembourg.

Luxembourg, le 31.12.2014.

Pour *COMPTEX*

Celse TONYE LIBYH

Référence de publication: 2015057457/12.

(150065676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

Inter Mixt, SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 176.343.

In the year two thousand and fifteen, on the tenth of April.

Before Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

The company AVALON PRESTIGE LTD, having its registered office at 20-22 Bedford Row, Londres, WC1R 4JS, United Kingdom, registered at the Companies House under the number 7728129.

The appearing company is hereby represented by Mrs Mariette SCHOU, employee, residing professionally at L-6475 Echternach, 9 Rabatt, by virtue of a proxy given under private seal on January 23, 2015,

which proxy signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing company and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing company, represented as said before, declared and requested the notary to act:

That the private limited company INTER MIXT, SPF, with registered office at L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 176.343 (NIN 2013 2412 090) has been incorporated by deed of the notary Paul DECKER, residing in Luxembourg, on the 24th of March 2013, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1275 of May 30, 2013.

That the corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euro (€ 12.500.-), represented by one hundred (100) shares, with a nominal value of one hundred twenty five Euro (€ 125.-) each,

It results from two share purchase agreements under private seal on February 9, 2015, that the company AVALON PRESTIGE LTD has become the sole shareholder of the company INTER MIXT, SPF,

the said purchase agreements, after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to this document to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as said before, has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decide to transfer the registered office from Luxembourg to Bertrange, and therefore to amend the second paragraph of article 1 of the articles of incorporation to give it the following reading:

“ **Art. 1. (paragraph 2).**

2. The registered office is established in Bertrange.”.

Second resolution

The sole shareholder decide to fix the address of the company as follows: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

Third resolution

The sole shareholder accepts the resignation of the company “Goudsmit & Tang Management Company S.à r.l.”, as manager of the Company and grants here discharge for the execution of its mandate.

Fourth resolution

The sole shareholders decide to appoint as manager of the company for an unlimited period:

The company AVALON PRESTIGE LTD, having its registered office at 20-22 Bedford Row, Londres, WC1R 4JS, United Kingdom, registered at the Companies House under the number 7728129,

represented by its permanent representative Mr Thierry BICHEL, director, born on May 26, 1962 in Luxembourg, residing professionally at L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, acting in the name and on behalf of the Company.

The company will be validly bound by the sole signature of the manager.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, represented as said before, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, acting as said before, known to the notary, by his surname, Christian name, civil status and residence, the said appearing person signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix avril.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

La société de droit anglais AVALON PRESTIGE LTD, ayant son siège social à WC1R 4JS Londres, 20-22 Bedford Row, Royaume-Uni, inscrite au "Companies House" sous le numéro 778129.

La société comparante est ici représentée par Madame Mariette SCHOU, salariée, demeurant professionnellement à L-6475 Echternach, 9, Rabatt,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 23 janvier 2015,

laquelle procuration après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la société comparante et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La société comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que la société à responsabilité limitée INTER MIXT, SPF, avec siège social à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 176.343 (NIN 2013 2412 090) a été constituée suivant acte reçu par le notaire Paul DECKER, de résidence à Luxembourg, en date du 14 mars 2013, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1275 du 30 mai 2013.

Que le capital social de la société s'élève au montant de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (€ 125.-) chacune.

Il résulte de deux cessions de parts sociales sous seing privé du 09 février 2015, que la société de droit anglais AVALON PRESTIGE LTD, prénommée, est devenue l'associée unique de la société INTER MIXT, SPF,

lesquels contrats de cession de parts, après avoir été signés «ne varietur» par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La société comparante, représentée comme dit ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de transférer le siège social de la société de Luxembourg à Bertrange et par conséquent de modifier le deuxième paragraphe de l'article 1^{er} des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er} .(paragraphe 2).**

2. Le siège social de la société est établi à Bertrange.»

Deuxième résolution

L'associée unique décide de fixer l'adresse de la société comme suit: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

Troisième résolution

L'associée unique accepte la démission de la société «Goudsmit & Tang Management Company S.à r.l. en tant que gérante de la société et lui accorde décharge pour l'exécution de son mandat.

Quatrième résolution

L'associée unique décide de nommer comme gérante de la société pour une durée indéterminée:

La société de droit anglais AVALON PRESTIGE LTD, ayant son siège social à WC1R 4JS Londres, 20-22 Bedford Row, Royaume-Uni, inscrite au "Companies House" sous le numéro 778129,

représentée par son représentant permanent Monsieur Thierry BICHEL, directeur de société, né à Luxembourg, le 26 mai 1962, demeurant professionnellement à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, lequel peut agir au nom et pour le compte de la Société.

La société sera valablement engager par la signature individuelle de la gérante.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. SCHOU, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 13 avril 2015. Relation: GAC/2015/3128. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 15 avril 2015.

Référence de publication: 2015057458/107.

(150064893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

Key Management, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9647 Doncols, 2, chemins des Douaniers.

R.C.S. Luxembourg B 196.151.

— STATUTS

L'an deux mille quinze, le premier avril.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire résidant à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. Monsieur Frédéric Colaux, né le 30 juillet 1984 à Namur (Belgique) et demeurant professionnellement au 2, Chemin des Douaniers, L-9647 Doncols,

Ici représenté par Madame Virginie Colaux, demeurant professionnellement au 2, Chemin des Douaniers, L-9647 Doncols,

en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

2. Madame Virginie Colaux, née le 5 juillet 1980 à Dinant (Belgique) et demeurant professionnellement au 2, Chemin des Douaniers, L-9647 Doncols.

Lesquels comparants, ont requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent par la présente.

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre les comparants et tous ceux qui par la suite pourraient devenir propriétaires de parts sociales une société à responsabilité limitée, «Key Management», qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'exercice de toutes les activités relevant directement ou indirectement de la profession de comptable. Cette activité libérale consiste en outre, à réaliser, pour le compte de tiers: l'organisation des services comptables et le conseil en ces matières, l'ouverture, la tenue, la centralisation et la clôture des écritures comptables propres à l'établissement des comptes, la détermination des résultats et la rédaction des comptes annuels dans la forme requise par les dispositions légales en la matière.

La société a également pour objet la réalisation de toutes prestations de conseil économique, notamment de toutes prestations de service et de conseil concernant l'organisation, la structuration et la restructuration d'entreprises, ainsi qu'en matière de relations publiques et la réalisation de tous services administratifs ou d'assistance administrative ainsi que l'exercice de toutes activités accessoires à cet objet.

Pareillement, la société pourra exercer toutes les activités liées directement ou indirectement à la prestation de services dans le domaine: de la publicité, du marketing, de la médiatisation, de l'organisation, préparation, participation et évaluation d'événements divers, manifestations, congrès, conférences et forums, du sponsoring, de la conception et de la rédaction de correspondance, invitations, brochures, dossiers divers, du suivi des techniques graphiques et audio-visuelles (affiches, logos, films vidéo,...), tous domaines d'activité confondus. Cette énonciation étant non-exhaustive et non limitative.

A titre accessoire, la société a pour objet l'exercice de toutes les activités liées directement ou indirectement à la prestation de services dans le cadre de la formation et de la formation continue, et ce particulièrement dans le domaine de la comptabilité et de la gestion d'entreprises en général. La société pourra ainsi exercer toutes activités qui sont estimées utiles à l'accomplissement de son objet.

La société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut agir pour elle-même et/ou pour compte de tiers et/ou avec ceux-ci.

La société pourra exercer son activité tant au Grand-Duché du Luxembourg qu'à l'étranger.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

De plus, la société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins qu'elle ne soit spécialement réglementée. D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de «Key Management», société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Doncols.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-), représenté par CENT (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (EUR 125,-) chacune.

Art. 7. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés, voire de l'associé unique, ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix de la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui-même pour se terminer le 31 décembre 2015.

Souscription - Libération

Toutes les parts sont souscrites comme suit:

1) Monsieur Frédéric Colaux, préqualifié, CINQUANTE parts sociales	50
2) Madame Virginie Colaux, préqualifiée, CINQUANTE parts sociales	50
TOTAL: CENT parts sociales	100

Monsieur Frédéric Colaux, prénommé, a intégralement libéré CINQUANTE (50) parts sociales par un versement en espèces de SIX MILLE DEUX CENT CINQUANTE EUROS (EUR 6.250,-), de sorte que cette somme se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, la preuve en ayant été rapportée au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Madame Virginie Colaux, prénommée, a intégralement libéré CINQUANTE (50) parts sociales au moyen d'un apport en nature consistant en un véhicule de marque AUDI A1 Sportback Dsl 1.6 TDi Ambition M5 5P 90CV, avec la plaque d'immatriculation 1HLS098.

Ledit apport est évalué à dix-huit mille cinq cents euros (EUR 18.500,-) dont six mille deux cent cinquante euros (EUR 6.250,-) sont alloués au capital social souscrit et le solde restant de douze mille deux cent cinquante euros (EUR 12.250,-) sera comptabilisé en tant qu'avance associé dans le bilan d'ouverture de la société.

La preuve de l'existence et de la valeur dudit apport a été rapportée au notaire instrumentant.

La Société s'engage à entreprendre les démarches nécessaires pour faire immatriculer la voiture au nom de la Société.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution sont évalués à environ EUR 1.400.-

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés représentant l'intégralité du capital social ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi au 2, Chemin des Douaniers, L-9647 Doncols.
- 2.- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée:

Madame Virginie Colaux, née le 5 juillet 1980 à Dinant (Belgique) et demeurant professionnellement au 2, Chemin des Douaniers, L-9647 Doncols.

Vis-à-vis des tiers, la société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique.

3.- Tous les engagements pris à quelque titre que ce soit par Madame Virginie Colaux, prénommée, pour le compte de «Key Management», société en cours de formation, sont intégralement repris par cette dernière, de sorte que tous ces engagements sont réputés avoir été contractés par «Key Management» dès l'origine, conformément à l'article 12 bis de la loi sur les sociétés commerciales.

Remarque

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention du constituant sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

Dont acte, passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire instrumentant, les comparants pré-mentionnés ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. COLAUX et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 3 avril 2015. Relation: 1LAC/2015/10572. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 17 avril 2015.

Référence de publication: 2015057474/145.

(150065881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

Kadulia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 40-42, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 196.159.

—
STATUTS

L'an deux mille quinze, le dix avril.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Olivier KUENTZ, né le 27 avril 1982 à Mulhouse (France), demeurant à Türkheimerstrasse 16, CH-4055 Basel, Suisse,

2. Monsieur Sadik PAJAZITI, né le 31 mai 1977 à Peje (Kosovo), demeurant à Avenue de Lattre de Tassigny, 09, FR-68100 Mulhouse.

3. CARRON INTERNATIONAL S.A., société anonyme ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 193383,

tous Ici représentés par Monsieur Adrien MANTIONE, employé de banque,

avec adresse professionnelle à Luxembourg,

en vertu de trois procurations sous seing privé.

Les prédites procurations, signées "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

La société prend la dénomination de «KADULIA S.à r.l.».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Esch-sur-Alzette.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.**Art. 4.** La Société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger:

- vente de logiciels informatiques dans tous secteurs d'activités
- vente de services et de conseils informatiques et digitaux
- vente de solutions techniques digitales pour divers types de sociétés (PC, bornes digitales, programmes de gestion professionnels, applications, sites, écrans, supports de communication)
- vente d'espaces publicitaires sur sites internet
- vente de produits divers (en commençant par les produits pharmaceutiques puis élargissement à d'autres catégories de produits)
- vente de "big data"
- vente de modules visant à augmenter le référencement et la performance commerciale des sites partenaires
- achat et vente de matériel et solutions techniques pour divers types de sociétés (PC, bornes digitales, programmes de gestion professionnels, applications, sites, écrans, supports de communication...)
- vente de consultations pharmaceutiques et médicales en ligne.
- location de sites et logiciels
- et création de sites et logiciels.

L'objet de la Société est également de détenir des participations sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou de toute autre entreprise, l'acquisition par achat, souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, ou autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion pour son compte ou celui d'autrui, la constitution, l'enregistrement et le dépôt, la valorisation, la vente, l'usage dans le cadre de son activité et la concession de l'usage de tous noms de domaines et de tous droits de propriété intellectuelle, incluant notamment mais non exclusivement tous droits d'auteur, tous brevets, toutes marques de fabrique ou de commerce, ainsi que tous dessins et tous modèles.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations et de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance par l'intermédiaire de prêteurs ou autrement, à toute société ou toute autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient le Société, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés que dans les termes prévus par la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Si les associés ont nommé plusieurs gérants, les dits Gérants seront qualifiés de Gérants de Catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») ou de Gérants de Catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un «Gérant de Catégorie A» et d'un «Gérant de Catégorie B», dont absolument la signature du gérant ayant reçu l'autorisation d'établissement en ce qui concerne tout acte de commerce repris dans l'objet social.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les gérants peuvent participer à toutes réunions du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant demeurant au Luxembourg sera équivalente à une participation en personne à une telle réunion qui sera ainsi réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si tous ses membres sont présents ou représentés et, dans le cas où les associés ont nommé plusieurs gérants, si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents ou représentés.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, téléfax ou télex. Une réunion tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que conformément aux dispositions prévues par la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, le 31 décembre, la gérance établit les comptes annuels.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

Art. 18. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 20. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2015.

Souscription et paiement

Les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales ont été souscrites comme suit par:

1. Monsieur Olivier KUENTZ, prénommé, déclare souscrire à 7.875 (sept mille huit cent soixante-quinze) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune et les libère intégralement moyennant apport en numéraire à hauteur de EUR 7.875 (sept mille huit cent soixante-quinze euros),

2. «CARRON INTERNATIONAL S.A.», préqualifiée, déclare souscrire à 1.250 (mille deux cent cinquante) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune et les libère intégralement apport en numéraire à hauteur de EUR 1.250 (mille deux cent cinquante euros),

de sorte que le montant de EUR 9.125,- (neuf mille cent vingt-cinq euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

3. Monsieur Sadik PAJAZITI, prénommé, déclare souscrire à 3.375 (trois mille trois cent soixante-quinze) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune et les libère intégralement moyennant apport en nature consistant en des logiciels informatiques (devis et factures 2015), plus amplement désigné dans le rapport d'évaluation ci-annexé, évalué à EUR 45.000 (quarante cinq mille euros), dont le montant de EUR 3.375 (trois mille trois cent soixante-quinze euros) sera alloué au capital social et la différence au compte prime d'émission.

Preuve de la propriété et de la valeur de l'apport en nature ci-avant décrit a été donnée au notaire instrumentant au moyen de justificatifs, dont notamment une déclaration en date du 5 mars 2015, celle-ci attestant l'appartenance et la valeur réelle des actifs immatériels apportés conformément aux tendances actuelles du marché et les frais subis par l'apporteur.

Cette déclaration, signée ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 des lois sur les sociétés (loi du 18 septembre 1933) se trouvent remplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ EUR 1.300.-

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Est nommé gérant unique:

Monsieur Olivier KUENTZ, né le 27 avril 1982 à Mulhouse (France), demeurant à Türkheimerstrasse 16, CH-4055 Basel, Suisse, avec les pouvoirs définis à l'article 11 des statuts.

Il pourra nommer des agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

Le mandat du gérant unique est établi pour une durée indéterminée.

Deuxième résolution

Le siège social de la société est fixé au 40-42, rue du Fossé L-4123 Esch-sur-Alzette.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. MANTIONE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 15 avril 2015. Relation: 1LAC/2015/11659. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 17 avril 2015.

Référence de publication: 2015057475/169.

(150066009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

Next Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4959 Bascharage, 32, Op Zaemer.

R.C.S. Luxembourg B 191.064.

L'an deux mille quinze, le trente-et-un mars,

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Xavier LEFEVRE, Directeur commercial, né le 11 mars 1977 à Thionville (France), demeurant professionnellement au 32, Zone Artisanale Op Zaemer L-4959 Bascharage.

ici représenté par Madame Laure SINESI, demeurant professionnellement à L-2529 Howald, 45 rue des Scillas, en vertu d'une (1) procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "NEXT GROUP S.à r.l.", ayant son siège social à L-4959 Bascharage, 32, Zone Artisanale Op Zaemer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 191.064, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul MEYERS, notaire alors de résidence à Rambrouch en date du 3 octobre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3461 du 19 novembre 2014. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

- Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR), représenté par mille (1'000) parts sociales d'une valeur nominale de douze euros et cinquante cents (EUR 12,50) chacune, entièrement libérées.

- Que la personne comparante est la seule et unique associée de ladite société et qu'elle s'est réunie en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant total de quarante-deux mille cinq cents euros (EUR 42'500.-), pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12'500.-) à cinquante-cinq mille euros (EUR 55'000.-), par la création et l'émission de trois mille quatre-cents (3'400) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de douze euros et cinquante cents (EUR 12,50.-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, moyennant un apport en nature de Monsieur Xavier LEFEVRE à la Société de l'intégralité de sa participation au sein de la société de droit luxembourgeois AXEL INVEST S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-4959 Bascharage, 32 Zone Artisanale Op Zaemer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 99160, évaluée à un montant de quarante-deux mille cinq cents euros (EUR 42'500.-).

Souscription et Libération:

Monsieur Xavier LEFEVRE, représenté comme ci-avant, déclare souscrire aux trois mille quatre-cents (3'400) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de douze euros et cinquante cents (EUR 12,50.-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, par apport en nature de l'intégralité de sa participation au sein de la société de droit luxembourgeois AXEL INVEST S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-4959 Bascharage, 32 Zone Artisanale Op Zaemer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 99160, soit vingt-cinq (25) parts sociales de cent-cinquante euros (EUR 150.-) chacune, évaluée à quarante-deux mille cinq cents euros (EUR 42'500.-)

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de la propriété et de la valeur des parts sociales a été donnée au notaire instrumentant par la copie de la convention d'apport en date du 25 mars 2015.

Réalisation effective de l'apport

Le comparant, ci-après l'Apporteur, ici représenté comme dit ci-avant, déclare:

- qu'il est pleinement propriétaire des parts sociales apportées et possède le pouvoir d'en disposer;
- le transfert des parts sociales est effectivement réalisée à la date des présentes;
- toutes autres formalités seront réalisées au Luxembourg aux fins d'effectuer l'apport et de le rendre effectif vis-à-vis de toutes tierces parties.

Deuxième résolution

L'assemblée générale accorde tous pouvoirs à la gérance afin de procéder à toutes les modalités relatives à l'augmentation de capital, et notamment à l'enregistrement des écritures comptables y relatives.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide en conséquence de ce qui précède de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital social.** Le capital social est fixé à cinquante-cinq mille euros (EUR 55'000,-), représenté par quatre mille cents (4'400) parts sociales de douze euros et cinquante cents (EUR 12,50-) chacune, toutes les parts sociales étant intégralement souscrites et entièrement libérées.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est close.

Évaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de 1.250,- EURs.

DONT ACTE, fait et passé à Howald, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la personne comparante, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Laure SINESI, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 08 avril 2015. Relation GAC/2015/2945. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015057562/71.

(150065024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

Obsieger Capital Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 186.593.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 450 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015057569/9.

(150066267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

O-Two S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 77.929.

L'an deux mille quinze, le trente-et-un mars.

Pardevant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme régie par les lois du Luxembourg "O-TWO S.A.", établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 77.929, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date 11 septembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 172 du 6 mars 2001.

L'assemblée est ouverte et est présidée par Mme Anaïs DEYGLUN, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 66, Grand-Rue, L-8510 Redange-sur- Attert.

La présidente désigne comme secrétaire Mme Barbara SCHMITT, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 66, Grand-Rue, L-8510 Redange-sur-Attert.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mme Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement au66, Grand-Rue, L-8510 Redange-sur-Attert.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital de la Société d'un montant de sept millions d'euros (7.000.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de huit millions d'euros (8.000.000,- EUR) à quinze millions d'euros (15.000.000,- EUR) par la création et l'émission de soixante-dix mille (70.000) actions nouvelles avec une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune (les «Nouvelles Actions»), à libérer par la conversion partielle en capital d'une créance.

2. Souscription et libération des Nouvelles Actions.

3. Modification de l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante: «Le capital social est fixé à quinze millions d'euros (15.000.000,-EUR) représenté par cent cinquante mille (150.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.»

4. Divers.

B) Que l'actionnaire unique représenté, ainsi que le nombre d'actions possédées par lui, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée «ne varietur» par la mandataire de l'actionnaire unique représenté, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que la procuration de l'actionnaire unique représenté, signée "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant représentée et que l'actionnaire unique représenté, déclare avoir été dûment notifié et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale extraordinaire, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de sept millions d'euros (7.000.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de huit millions d'euros (8.000.000,- EUR) à quinze millions d'euros (15.000.000,- EUR) par la création et l'émission de soixante-dix mille (70.000) actions nouvelles avec une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes (les «Nouvelles Actions»).

Deuxième résolution Renonciation

L'actionnaire unique de la Société renonce à la souscription des Nouvelles Actions.

Souscription et libération

L'assemblée générale décide d'accepter à la souscription des Nouvelles Actions M. Antonie OOSTVEEN, demeurant professionnellement à Labradordreef 18, NL- 3500 GK Utrecht (Pays-Bas), ici représenté par Mme Virginie PIERRU, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle procuration restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement, après avoir été paraphée «ne varietur» par les comparantes et par le notaire instrumentant.

M. Antonie OOSTVEEN, prénommé et représenté comme ci-avant, déclare libérer intégralement les Nouvelles Actions moyennant apport en nature consistant en une conversion partielle d'une créance certaine, liquide et exigible que M. Antonie OOSTVEEN, prénommé, détient à l'encontre de la Société (l'«Apport»).

L'Apport est alloué au compte capital social de la Société pour des raisons fiscales.

Evaluation et rapport de l'Apport

L'Apport a été évalué et décrit dans un rapport, daté du 30 mars 2015, dressé par "INTERAUDIT S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, avec siège social à L-2529 Howald, 37, rue des Scillas (RCS Luxembourg B 29.501) agissant comme réviseur d'entreprises agréé indépendant au Grand-Duché de Luxembourg, sous la signature de M. Edward KOSTKA, conformément aux articles 26-1 et 32-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

La conclusion dudit rapport est la suivante:

«Conclusion

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions nouvelles à émettre en contrepartie.»

Ledit rapport, après avoir été signé «ne varietur» par les comparantes et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte afin d'être enregistré avec lui.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à quinze millions d'euros (15.000.000,- EUR) représenté par cent cinquante mille (150.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune. ».

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à quatre mille cinq cents euros (4.500,- EUR).

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Redange-sur-Attert, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparantes, connues du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, elles ont signé avec le Notaire, le présent acte.

Signé: A. DEYGLUN, B. SCHMITT, V. PIERRU, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 02 avril 2015. Relation: DAC/2015/5681. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Jeannot THOLL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 20 avril 2015.

Référence de publication: 2015057568/91.

(150065613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

Pacific Rubiales International Holdings, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 100.006,00.

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 171.438.

Extrait des résolutions écrites prises par l'associé unique de la Société en date du 14 avril 2015

En date du 14 avril 2015, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de confirmer et d'accepter la démission de Madame Anne-Catherine GRAVE de son mandat de gérant B de la Société avec effet au 2 avril 2015;

- de nommer Monsieur Michel RAFFOUL, né le 9 novembre 1951, à Accra, Ghana, résidant à l'adresse suivante: 1, rue de la monnaie, L-2150, Luxembourg, en tant que nouveau gérant B de la Société avec effet au 2 avril 2015 et ce pour une période indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Laureano Jan Siegmund VALLENILLA, gérant A

- Monsieur Michel RAFFOUL, gérant B

- Madame Catherine KOCH, gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2015.

Pacific Rubiales International Holdings, S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015057584/23.

(150066100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

Parc Z Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 115.040.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 30 décembre 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch/Alzette, le 10 mars 2015.

Référence de publication: 2015057585/11.

(150065892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

Pfizer PFE France Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 192.805.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 23 décembre 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 10 mars 2015.

Référence de publication: 2015057592/11.

(150065736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

Piran Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 193.025.

Les statuts coordonnés au 10/04/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17/04/2015.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2015057598/12.

(150066307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

Prime UK Portman-T S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 193.076.

In the year two thousand fifteen, on the twenty-sixth of March.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Prime Pool VII - T S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office at 6A, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, incorporated by deed of Maître Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on February 10th 2015, registered to the Register of Trade and Companies of Luxembourg under number B 194.803, the share capital of which is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) (the "Sole Shareholder"),

here represented by Annick Braquet, private employee, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, initialed ne varietur by the proxyholder and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party declares to be the current sole shareholder of Prime UK Portman - T S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office at 6A, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, incorporated by deed of the undersigned notary, on December 9th, 2014 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 167 on 22 January 2015, registered to the Register of Trade and Companies of Luxembourg under number B 193.076 the share capital of which is set at fifteen thousand British Pounds (GBP 15,000) (hereinafter referred to as the "Company").

The Sole Shareholder requests the notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the corporate purpose of the Company.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder resolves to amend the article 2 of the articles of association of the Company which shall therefore be read as follows:

“ Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the acquisition for its own account of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to the real estate properties.

2.2 The Company may further, mainly for the purpose of the financing of its real estate properties and also for the purpose of the financing of supplemental expenses as well as in general the other obligations of the Company or of any entity which forms part of the same group of entities as the Company, borrow (including borrowing third party and inter-company debt) and/or lend funds, guarantee, refinance existing indebtedness, entering into swaps and other derivatives, grant any form of security for the performance of any obligations of the Company, or of any entity in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of managers or any other officer or agent of the Company, or of any such entities, or otherwise assist any such entities.

2.3 The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which may deem useful in accomplishment of these purposes.”

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to change article 25 of the articles of association of the Company, in order to include the following as paragraph 25.3:

" **25.3.** The legal, valid, binding and enforceable nature of any act done, or of any agreement or obligation entered into by the Company, in connection with any transaction in which the Company has been, is, or shall be involved in any way, shall not be invalidated or impacted in any way on the ground of non compliance with clauses 25.1 or 25.2 above.”

Fourth resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder resolves to amend the article 25 of the articles of association of the Company which shall therefore be read as follows:

“ Art. 25. U.S. Tax Matters.

25.1 The Company shall operate in a manner that does not adversely affect the ability of NorthStar Realty Finance Corp. (“NRFC”) and its affiliates (NRFC and each such affiliate, an “NRFC Entity”) to qualify as real estate investment trusts (“REITs”) under the United States federal income tax laws. As such, in order to preserve each NRFC Entity's qualification as a REIT under the United States Internal Revenue Code of 1986, as amended (the “Code”), the Company and each of its subsidiaries shall (a) operate in a manner so as to satisfy the gross income and asset tests applicable to REITs under Code Sections 856(c)(2)-(4) as though each of the Company and its subsidiaries were REITs; (b) notify NRFC in advance of the Company or any subsidiary entering into any hedging transaction; (c) instruct each subsidiary and asset manager, as applicable, to provide any information required by NRFC for the purposes of verifying that income constitutes qualifying “rents from real property” as defined in Code Section 856(d) and United States Treasury Regulations section 1.856-4, including, without limitation, (i) the annual completion of property questionnaires, and any necessary updates, cataloging the services provided to tenants and the manner of delivery of any such services at each property held by a subsidiary and (ii) any other information necessary for the relevant NRFC Entity to comply with the requirements necessary to qualify as a REIT; (d) to the extent necessary to ensure that rents paid at a property qualify as “rents from real property” as defined in Code Section 856(d), the Company or any subsidiary shall discontinue or restructure the provision of any services provided to tenants at such property that Trias Holdings-T (US), LLC (“Trias Holdings”) or NRFC determines may jeopardize the qualification of any NRFC Entity as a REIT; (e) not take any action or make any election that would cause any property not to be constitute a qualifying asset producing qualifying income for REIT purposes; and (f) not engage in any transactions that could reasonably be characterized as a “prohibited transaction” subject to tax under Code Section 857(b) (6) without Trias Holdings or NRFC's consent.

25.2 The Company and all of its subsidiaries will elect, for United States tax purposes under United States Treasury Regulations section 301.7701-3, to be classified as either partnerships or disregarded entities; provided, however, that NRFC may also, at its discretion, make a change to such entity classification election with respect to any subsidiary in order to elect to treat such subsidiary as a corporation for United States tax purposes for the purposes of electing to treat such subsidiary as a taxable REIT subsidiary of NRFC under Code section 856(l). NRFC and Trias Holdings are hereby authorized to make the United States entity classification elections referred to above on IRS Form 8832 with respect to the Company and each subsidiary, and both of NRFC and Trias Holdings are authorized to sign such form on behalf of such entities and obtain United States taxpayer identification numbers for such entities in order to facilitate such elections. If, notwithstanding the authorization provided above, NRFC and Trias Holdings reasonably determine that other signatures are required to make such elections, the Company will obtain such signatures on IRS Form 8832. In order to facilitate the making of entity classification election with respect to any entities that will be newly formed in the future, the Company shall provide notice to Trias Holdings within 30 days after the formation of any future entities.

25.3 The legal, valid, binding and enforceable nature of any act done, or of any agreement or obligation entered into by the Company, in connection with any transaction in which the Company has been, is, or shall be involved in any way, shall not be invalidated or impacted in any way on the ground of non compliance with clauses 25.1 or 25.2 above.”

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to delete article 5.4 of the articles of incorporation of the Company.

Sixth resolution

As a consequence of the preceding resolution, article 5 of the articles of association of the Company shall therefore be read as follows:

" Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's share capital is set at fifteen thousand British Pounds (GBP 15.000), represented by fifteen thousand (15.000) shares with a nominal value of one British Pounds (GBP 1) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares."

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolves to delete article 15.1 of the articles of association of the Company.

Eighth resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder resolves to amend the article 15 of the articles of association of the Company which shall therefore be read as follows:

" Art. 15. Vacancy in the office of a manager. In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole manager, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders."

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-sixième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Prime Pool VII - T S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6A, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, constituée par un acte de Maître Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 2 février 2015, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 194.803 au capital social de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500) (ci-après dénommée «la Société») (l'«Associé Unique»),

Ici représentée par Annick Braquet, employée privée, demeurant professionnellement au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

La partie comparante, précitée est le seul actuel associé de Prime UK Portman -T S.à r.l., (la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6A, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 9 décembre 2014, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 167 du 22 janvier 2015, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 193.076, le capital social de laquelle est fixé à quinze mille Livres Sterling (GBP 15.000) (ci-après dénommée «la Société»).

L'Associé Unique a prié le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'objet social de la Société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« Art. 2. Objet Social.

2.1. L'objet social de la Société est l'acquisition, pour son propre compte, de biens immobiliers, soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger, ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers.

2.2. La Société pourra également, principalement dans le but de financer ses biens immobiliers et aussi dans le but de financer des frais supplémentaires ainsi que de manière générale les autres obligations de la Société ou de toute autre entité qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, emprunter (y compris les emprunts à des tiers ou inter-sociétaires) et/ou accorder des prêts, garantir, refinancer la dette existante, entrer dans des "swaps" ou autres instruments dérivés, accorder toute forme de garanties ou sûretés pour l'exécution de toute obligation de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société ou de tout gérant ou autre mandataire ou agent de la Société ou d'une telle entité, ou assister une telle entité.

2.3. La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 25 des statuts de la Société, afin d'inclure le paragraphe 25.3 ayant la teneur suivante:

" **25.3.** La légalité, la validité, la nature contraignante ou exécutoire de toute action, convention ou obligation prise par la société en vertu ou en lien avec toute transaction à laquelle la société a été, est, ou sera partie, de quelque manière que ce soit, ne seront invalidées ou impactées en aucune manière par la non-conformité avec les articles 25.1 ou 25.2 ci-avant."

Quatrième résolution

Suite à la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 25 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« Art. 25. Question en matière de fiscalité américaine.

25.1 La Société doit fonctionner d'une manière qui n'affecte pas la capacité de NorthStar Realty Finance Corp. ("NRFC") et ses filiales (NRFC et chaque filiale, une «Entité NRFC») à être qualifié de fiduciaire de placement immobilier («FPI») en vertu des lois fédérales sur l'impôt sur le revenu des Etats Unis. Dans ce but, afin de préserver la qualification de chaque Entité NRFC de FPI en vertu du «Internal Revenue Code» des États-Unis de 1986, tel que modifié (le «Code»), la Société et chacune de ses filiales doivent

(a) fonctionner de manière à satisfaire les critères de revenu et d'actifs bruts applicables aux FPI en vertu de l'article 856 (c) (2) - (4) du Code comme si tant la Société et ses filiales étaient des FPI; (b) aviser NRFC à l'avance si la Société ou une filiale devaient conclure toute transaction de couverture; (c) charger chaque filiale et gestionnaire d'actifs, le cas échéant, de fournir toute information requise par NRFC à fin de vérifier que le revenu correspond à des «loyers des biens immobiliers» tels que définis dans l'article 856 (d) du Code et les articles 1,856 à 4 du règlement du Trésor des États-Unis, y compris, sans s'y limiter, (i) la réalisation annuelle de questionnaires de propriété, et les mises à jour nécessaires, cataloguer les services fournis aux locataires et la manière utilisée pour la remise desdits services à chaque biens détenus par une filiale et (ii) toute autre information nécessaire pour l'entité NRFC concernée de se conformer aux exigences nécessaires pour être qualifié de FPI; (d) dans la mesure nécessaire pour s'assurer que les loyers payés soit considérés comme "loyers des biens immobiliers" tel que définis à l'article 856 (d) du Code, la Société ou une filiale doivent interrompre ou restructurer la prestation de tous les services fournis aux locataires de propriétés que Trias-T Holdings (US), LLC ("Trias Holdings») ou NRFC détermineraient comme compromettant la qualification d'une Entité NRFC en tant que FPI; (e) de ne prendre aucune action ou de ne faire aucun choix qui aurait pour conséquence qu'un bien ne puisse constituer un actif susceptible de produire un revenu admissible en tant que FPI; et (f) de ne pas s'engager dans toute transaction qui pourraient raisonnablement être considérées comme une "transaction interdite" assujettie à l'impôt en vertu de l'article 857 (b) (6) du Code sans le consentement de Trias Holdings ou de NRFC.

25.2 La Société et l'ensemble de ses filiales choisiront, à des fins fiscales et selon la loi américaine en vertu du règlement du Trésor des États-Unis dans ses articles 301,7701 à 3, être classés comme des partenariats ou des entités ignorées; à condition, toutefois, que NRFC puisse également, à sa discrétion, apporter une modification à ce choix de classification de l'entité par rapport à une filiale afin de choisir de traiter ladite filiale comme une société aux fins de l'impôt fédéral américain et de traiter cette filiale comme une filiale de FPI de NRFC imposable en vertu de l'article 856 (l) du Code. NRFC et Trias Holdings sont autorisés à faire une classification des entités américaines respectivement au choix visé ci-dessus sur le formulaire IRS 8832 et ce, à l'égard de la Société et de chaque filiale, et tant NRFC que Trias Holdings sont autorisés à signer ledit formulaire au nom de ces entités et obtenir des États-Unis les numéros d'identification des contribuables pour ces entités afin de faciliter ce choix. Si, malgré l'autorisation prévue ci-dessus, NRFC et Trias Holdings raisonnablement déterminent que d'autres signatures sont nécessaires pour rendre effectif un tel choix, la Société obtiendra les signatures sur le formulaire IRS 8832. Afin de faciliter la classification du choix des entités à l'égard de celles qui seront nouvellement formées à l'avenir, la Société devra fournir un avis à Trias Holdings dans les 30 jours suivant la formation de toute entité future.

25.3 La légalité, la validité, la nature contraignante ou exécutoire de toute action, convention ou obligation prise par la société en vertu ou en lien avec toute transaction à laquelle la société a été, est, ou sera partie, de quelque manière que ce soit, ne seront invalidées ou impactées en aucune manière par la non-conformité avec les articles 25.1 ou 25.2 ci-avant»

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de supprimer l'article 5.4 des statuts de la Société.

Sixième résolution

Suite à la résolution précédente, l'article 5 des statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:

" Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à quinze mille Livres Sterling (GBP 15.000), représenté par quinze mille (15.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Livre Sterling (GBP 1) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales."

Septième résolution

L'Associé Unique décide de supprimer article 15.1 des statuts de la Société.

Huitième résolution

Suite à la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 15 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 15. Vacance d'un poste de gérant.** Dans l'hypothèse où la vacance survient alors que la Société est gérée par un gérant unique, cette vacance est comblée sans délai par l'assemblée générale des associés.»

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état civil et résidence, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 2 avril 2015. Relation: 1LAC/2015/10380. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 avril 2015.

Référence de publication: 2015057603/224.

(150065144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

PEPE Invest S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-8413 Steinfort, 12, rue du Cimetière.

R.C.S. Luxembourg B 157.555.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2015.

Référence de publication: 2015057614/10.

(150066191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

PHM Topco 21 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 181.673.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 30 décembre 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch/Alzette, le 10 mars 2015.

Référence de publication: 2015057616/11.

(150065891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

Prime Invest II, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 53.203.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

In the year two thousand fifteen, on the second day of April.

Before Maître Jean SECKLER, civil law notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

the Extraordinary General Shareholders' Meeting of the company PRIME INVEST II, in liquidation, a société anonyme having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, incorporated on 13 December 1995 pursuant to a deed received by Me Alex WEBER, civil law notary residing in Bascharage, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 78 of 14 February 1996, registered with the Luxembourg Trade and Companies register at section B under number 53203.

The Company has been put into liquidation by deed of the undersigned notary on 15 September 2014, with appointment of LOZANO S.A., Panama, as liquidator.

AUDIEX S.A., with registered office at 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, has been appointed as auditor to liquidation by deed under private seal dated 19 March 2015.

The meeting is opened and presided over by Mr Philippe PONSARD, ingénieur commercial, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary Mrs Suet Sum WONG, lawyer, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Mrs Fabienne BOUDOT, employee, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

1. Auditor's report on liquidation.
2. Discharge to the former directors, to the statutory auditor, to the liquidator and to the auditor to liquidation for their respective assignments.
3. Closing of the liquidation.
4. Decision as to the place where the accounts and records of the company are to be deposited and retained during the legal period of five years.
5. Powers to be given in view of the final settlement of the company's accounts and the fulfilment of all formalities.

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, which, signed by the shareholders present and by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time by the registration authority.

The proxies given by the represented shareholders after having been signed "ne varietur" by the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

III) As appears from the attendance list, the 27,550 (twenty-seven thousand five hundred and fifty) shares representing the whole share capital of the Company are present or duly represented at the present Extraordinary General Meeting.

IV) The Chairman states that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The Meeting, having taken notice of the report established by the auditor to liquidation, approves said report as well as the liquidation accounts.

The said report, after signature "ne varietur" by the members of the bureau and the undersigned notary, will be attached to the present deed to be registered with it.

Second resolution

The Meeting gives full discharge to the former directors, to the statutory auditor, to the liquidator and to the auditor to liquidation for their respective assignments.

Third resolution

The Meeting pronounces the closing of the liquidation.

Fourth resolution

The Meeting decides that the accounts and other documents of the Company will remain deposited for a period of five years at the registered office of CF Corporate Services, and that all the sums and assets eventually belonging to members and creditors who are not present at the end of the liquidation will be deposited at the same place for the benefit of whom it may concern.

Fifth resolution

The Meeting decides to grant full powers to the bearer of a certified copy of the present deed in view of the final settlement of the Company's accounts and of the fulfilment of all formalities.

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

Costs

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 1,100.-.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their surname, Christian name, civil status and residence, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mil quinze, le deux avril.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

Se réunit

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société PRIME INVEST II, en liquidation, une société anonyme ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, constituée en date du 13 décembre 1995 suivant acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 78 du 14 février 1996, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 53203.

La Société a été mise en liquidation suivant acte du notaire soussigné en date du 15 septembre 2014, comprenant nomination de LOZANO S.A., Panama, en tant que liquidateur.

AUDIEX S.A., ayant son siège social au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, a été nommée commissaire de contrôle à la liquidation par acte sous seing privé en date du 19 mars 2015.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, avec adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le Président nommé comme secrétaire Madame Suet Sum WONG, juriste, avec adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Fabienne BOUDOT, employée privée, avec adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le Président déclare et requiert au notaire d'acter que:

1) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Présentation du rapport du commissaire de contrôle.
2. Décharge aux administrateurs, au commissaire aux comptes, au liquidateur et au commissaire de contrôle pour l'exécution de leurs mandats respectifs.
3. Clôture de la liquidation.
4. Décision quant au lieu de dépôt et de conservation des registres et documents de la société pendant la période légale de cinq ans.
5. Mandat à confier en vue de clôturer les comptes de la société et d'accomplir toutes les formalités.

II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, resteront aussi annexées au présent acte.

III) Il appert de la liste de présence que les 27.550 (vingt-sept mille cinq cent cinquante) actions, représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou dûment représentées à la présente Assemblée Générale Extraordinaire.

IV) Le Président constate que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée cette dernière prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire de contrôle à la liquidation, approuve ledit rapport ainsi que les comptes de liquidation.

Le rapport du commissaire de contrôle à la liquidation, après avoir été signé «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Deuxième résolution

L'Assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs, au commissaire aux comptes, au liquidateur et au commissaire de contrôle à la liquidation pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

Troisième résolution

L'Assemblée prononce la clôture de la liquidation de la Société.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au siège de CF Corporate Services et, en outre, que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux associés ou aux créanciers qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même endroit au profit de qui il appartiendra.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de conférer tous pouvoirs au porteur d'une expédition du présent acte en vue de clôturer les comptes de la Société et d'accomplir toutes les formalités.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ 1.100,- EUR

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Philippe PONSARD, Suet Sum WONG, Fabienne BOUDOT, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 08 avril 2015. Relation GAC/2015/2968. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015057620/146.

(150065165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

Quest Diagnostics Subsidiary Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 193.536.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 29 décembre 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch/Alzette, le 10 mars 2015.

Référence de publication: 2015057625/11.

(150065765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

Romark Biosciences S.à r.l. LLC, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 188.332.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 31 décembre 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch/Alzette, le 10 mars 2015.

Référence de publication: 2015057635/11.

(150065889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

Romark Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 188.290.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 31 décembre 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch/Alzette, le 10 mars 2015.

Référence de publication: 2015057636/11.

(150065890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

R.I.I. S.A., Recherche et Investissements Internationaux, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 32.561.

L'an deux mille quinze, le trois mars.

Par-devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg) agissant en remplacement de son confrère empêché Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier restera dépositaire de la minute.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «RECHERCHE ET INVESTISSEMENTS INTERNATIONAUX», en abrégé «R.I.I. S.A.», ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, R.C.S. Luxembourg B 32561, constituée suivant acte reçu par Me Gérard LECUIT, notaire alors de résidence à Mersch, maintenant à Luxembourg en date du 20 décembre 1989, publié au Mémorial C numéro 223 du 5 juillet 1990 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte sous seing privé, documentant l'adoption de l'Euro somme devise du capital, en date du 31 décembre 2001, publié au Mémorial C numéro 975 du 26 juin 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de M. Bob PLEIN, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, qui désigne comme secrétaire M. Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Junglinster.

L'assemblée choisit comme scrutateur M. Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1) Modification de l'article 7 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" Art. 7. Administrateurs.

7.1. La société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, dont deux de la catégorie A et un de la catégorie B, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la société. Les administrateurs seront élus par les actionnaires à l'assemblée générale qui déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur mandat. Le terme du mandat d'un administrateur ne peut excéder six ans, et les administrateurs conservent leur mandat jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Les administrateurs peuvent être réélus à leur fonction pour différents mandats consécutifs.

7.2. Lorsque la société est composée d'un associé unique, celui-ci peut nommer un administrateur unique. Dans ce cas, l'administrateur unique exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

7.3. Les administrateurs seront élus à la majorité simple des votes des actions présentes ou représentées. Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

7.4. En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, cette vacance pourra être complétée sur une base temporaire jusqu'à la réunion de la prochaine assemblée générale des actionnaires, conformément aux dispositions légales applicables."

2) Modification de l'article 8, paragraphe 2 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 8.2.** Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président. En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent."

3) Ajout d'un nouveau paragraphe 8.6. à la fin de l'article 8, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 8.6.** Les décisions du conseil d'administration peuvent aussi être prises par lettre circulaire, les signatures des différents administrateurs pouvant être apposées sur plusieurs exemplaires de la décision écrite du conseil d'administration."

4) Suppression du paragraphe 9.2. de l'article 9 des statuts.

5) Ratification de la cooptation de Monsieur David SANA comme administrateur, décidée par les administrateurs restants en date du 2 février 2015, et nomination de Monsieur David SANA comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

6) Modification de l'article 10 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 10. Signatures.** La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des deux administrateurs de la catégorie A ensemble avec un administrateur de la catégorie B, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 9 des statuts.

7) Attribution des catégories suivantes aux administrateurs:

Administrateurs de catégorie A:

- La société anonyme MULTRANS, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B32548 et ayant son siège social au L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames, et représentée par son représentant permanent, Monsieur Jean-Paul VAN AERDEN, administrateur de sociétés, né le 3 août 1950 à Antwerpen (Belgique), résidant à B-2600 Antwerpen, 59, Koninklijkelaan, président du conseil d'administration.

- La société anonyme EPIPHRON, inscrite auprès de la Banque-Carrefour des entreprises de Belgique sous le numéro 0831.988.992, et ayant son siège social au B-2610 Antwerpen-Wilrijk (Belgique), 2, Meerlenlaan, et représentée par son représentant permanent, Monsieur Benoît VAN AERDEN, administrateur de sociétés, né le 16 janvier 1952 à Antwerpen (Belgique), résidant à B-2610 Antwerpen, 2, Meerlenlaan.

Administrateurs de catégorie B:

- Monsieur Sébastien ANDRE, administrateur de sociétés, né le 29 octobre 1974 à Metz (France), demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

- Monsieur David SANA, administrateur de sociétés, né le 10 avril 1974 à Forbach (France), demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

8) Modification de l'article 11 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 11. Commissaire.**

11.1. La société peut être surveillée par un ou plusieurs commissaires, lesquels ne seront pas nécessairement associés de la société. Ils seront nommés par l'assemblée générale, qui fixera leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

11.2. Chaque fois que la loi le requiert ou si l'assemblée générale le souhaite, la société est contrôlée par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés à la place du (des) commissaire(s).

11.3. Les réviseurs d'entreprises agréés sont nommés, selon les stipulations légales afférentes, soit par l'assemblée générale, soit par le conseil de gérance.

11.4. Les réviseurs d'entreprises agréés remplissent toutes les tâches prévues par la loi afférente.

11.5. Les commissaires et les réviseurs d'entreprises agréés peuvent être réélus. "

9) Suppression du capital autorisé venu à échéance, suppression de l'article 6 y afférent et renumérotation des articles subséquents.

II- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été contrôlée et signée "ne varietur" par les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, sera gardée à l'étude de celui-ci.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 7 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" Art. 7. Administrateurs.

7.1. La société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, de la catégorie A ou de la catégorie B, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la société. Les administrateurs seront élus par les actionnaires à l'assemblée générale qui déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur mandat. Le terme du mandat d'un administrateur ne peut excéder six ans, et les administrateurs conservent leur mandat jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Les administrateurs peuvent être réélus à leur fonction pour différents mandats consécutifs.

7.2. Lorsque la société est composée d'un associé unique, celui-ci peut nommer un administrateur unique. Dans ce cas, l'administrateur unique exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

7.3. Les administrateurs seront élus à la majorité simple des votes des actions présentes ou représentées. Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

7.4. En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, cette vacance pourra être complétée sur une base temporaire jusqu'à la réunion de la prochaine assemblée générale des actionnaires, conformément aux dispositions légales applicables."

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 8 paragraphe 2 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" 8.2. Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président. En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent."

Troisième résolution

L'assemblée décide d'ajouter un nouveau paragraphe 8.6. à la fin de l'article 8 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" 8.6. Les décisions du conseil d'administration peuvent aussi être prises par lettre circulaire, les signatures des différents administrateurs pouvant être apposées sur plusieurs exemplaires de la décision écrite du conseil d'administration."

Quatrième résolution

L'assemblée décide de supprimer le paragraphe 2 de l'article 9 des statuts.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de ratifier la cooptation de Monsieur David SANA comme administrateur, décidée par les administrateurs restants en date du 2 février 2015 et nomination de Monsieur David SANA comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

Sixième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 10 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" Art. 10. Signatures. La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des deux administrateurs de la catégorie A ensemble avec un administrateur de la catégorie B, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 9 des statuts.

Septième résolution

Les catégories suivantes sont attribuées aux administrateurs:

Administrateurs de catégorie A:

- La société anonyme MULTRANS, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B32548 et ayant son siège social au L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames, et représentée par son représentant permanent, Monsieur Jean-Paul VAN AERDEN, administrateur de sociétés, né le 3 août 1950 à Antwerpen (Belgique), résidant à B-2600 Antwerpen, 59, Koninklijkelaan, président du conseil d'administration.

- La société anonyme EPIPHRON, inscrite auprès de la Banque-Carrefour des entreprises de Belgique sous le numéro 0831.988.992, et ayant son siège social au B-2610 Antwerpen-Wilrijk (Belgique), 2, Meerlenlaan, et représentée par son

représentant permanent, Monsieur Benoît VAN AERDEN, administrateur de sociétés, né le 16 janvier 1952 à Antwerpen (Belgique), résidant à B-2610 Antwerpen, 2, Meerlenlaan.

Administrateurs de catégorie B:

- Monsieur Sébastien ANDRE, administrateur de sociétés, né le 29 octobre 1974 à Metz (France), demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

- Monsieur David SANA, administrateur de sociétés, né le 10 avril 1974 à Forbach (France), demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Huitième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 11 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" Art. 11. Commissaire.

11.1. La société peut être surveillée par un ou plusieurs commissaires, lesquels ne seront pas nécessairement associés de la société. Ils seront nommés par l'assemblée générale, qui fixera leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

11.2. Chaque fois que la loi le requiert ou si l'assemblée générale le souhaite, la société est contrôlée par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés à la place du (des) commissaire(s).

11.3. Les réviseurs d'entreprises agréés sont nommés, selon les stipulations légales afférentes, soit par l'assemblée générale, soit par le conseil de gérance.

11.4. Les réviseurs d'entreprises agréés remplissent toutes les tâches prévues par la loi afférente.

11.5. Les commissaires et les réviseurs d'entreprises agréés peuvent être réélus."

Neuvième résolution

L'assemblée décide de supprimer le capital autorisé venu à échéance, de supprimer l'article 6 y afférent et de renuméroter les articles subséquents.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison des présentes, à 1.100,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Bob PLEIN, Max MAYER, Henri DA CRUZ, Danielle KOLBACH.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 05 mars 2015. Relation GAC/2015/1847. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015057644/169.

(150065873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

S&M 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 139.999.

Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 April 2015.

Référence de publication: 2015057659/10.

(150065124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

Sphynx 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 161.481.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2015.

Maître Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2015057666/12.

(150066452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

Saint Barth Drep 1, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16A, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 179.516.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 23 décembre 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 10 mars 2015.

Référence de publication: 2015057671/11.

(150065735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

Samsonite International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 159.469.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-sixth day of March.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Ms. Carmen André, Lawyer, residing professionally in Luxembourg, acting as the representative of Samsonite International S.A., a société anonyme, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 159469 (the "Company"), further to the resolutions of the board of directors of the Company adopted on 8 January 2013 and 7 January 2014 (the "Board Resolutions").

A copy of the Board Resolutions and a copy of the declaration adopted on 24 March 2015 by Mr. John Livingston, duly authorized by virtue of the Board Resolutions (the "Delegate's Declaration"), initialed *ne varietur* by the appearing person and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to state the following declarations:

1. The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 8 March 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 987, page 47.332 on 12 May 2011, as rectified pursuant to a notarial deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, dated 22 March 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1079, page 51.773 on 23 May 2011. The Company's articles of incorporation have been amended for the last time on 5 March 2015 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2. Pursuant to article 4.1 of the articles of association of the Company (the "Articles"), the Company's subscribed share capital is set at fourteen million eighty-two thousand three hundred ninety-two United States Dollars six Cents (USD 14,082,392.06) represented by one billion four hundred and eight million two hundred thirty-nine thousand two hundred and six (1,408,239,206) shares with a par value of United States Dollar one Cent (USD 0.01) each.

3. Pursuant to article 4.2 of the Articles, the Company's authorised share capital is set, including the subscribed share capital, at one billion twelve million eight hundred thousand three hundred sixty-nine United States Dollars ninety-nine Cents (USD 1,012,800,369.99) represented by one hundred and one billion two hundred eighty million thirty-six thousand nine hundred ninety-nine (101,280,036,999) shares with a par value of United States Dollar one Cent (USD 0.01) each.

4. According to the Board Resolutions, the board of directors of the Company decided to increase, in one or several sequences, the share capital of the Company, within the limits of the authorized share capital in accordance with article 4.2 of the Articles, by an amount of up to two hundred seventy-seven thousand nine hundred eighty-four United States Dollars twenty-six Cents (USD 277,984.26) so as to bring it up to fourteen million three hundred forty-nine thousand three hundred fifty-four United States Dollars thirty Cents (USD 14,349,354.30) through the issue of up to twenty-seven million seven hundred ninety-eight thousand four hundred twenty-six (27,798,426) new shares having a nominal value of United States Dollar one Cent (USD 0.01) each (together referred to as the "New Shares"), and having the same rights and obligations as the existing shares, without reserving a preferential subscription right to the existing shareholders of the Company.

5. Pursuant to the Board Resolutions and in accordance with article 4.9 of the Articles, Mr. John Livingston, as delegate of the Company (the "Delegate"), acting individually, is authorised (i) to receive all the subscriptions for the issue, in one or several sequences, of the New Shares, (ii) to verify the payment in full of the subscription price, (iii) to settle the issue,

in one or several sequences, of the New Shares upon exercise by the participants of the options granted to them by the Company pursuant to the share award scheme adopted by the Company's shareholders on 14 September 2012, and (iv) to deliver a confirmation that the New Shares are issued and to do all and anything in connection with the issue of the New Shares.

6. The Board Resolutions further provide that the date of issue of the New Shares shall be conclusively determined by the Delegate, upon subscription, in one or several sequences, of the New Shares and the confirmation on the availability of the subscription funds in favor of the Company.

7. Pursuant to the Delegate's Declaration, the Delegate states and confirms that:

The Company has received the subscriptions for the issue of two hundred ninety-eight thousand six hundred and thirteen (298,613) New Shares, which have all been fully paid up in cash, as follows:

Issuance Date	Number of shares issued	Subscription Price (HKD) / share issued	Exchange rate as published on the website of the OANDA corporation (www.oanda.com) on the issuance date	Subscription Price (USD)	Subscription price allocated to the subscribed share capital of the Company (USD)	Subscription price allocated to the share premium account of the Company (USD)
03/03/2015	8,500	HKD 147,560.-	HKD 1 = USD 0.12895	USD 19,027.86	USD 85.00	USD 18,942.86
04/03/2015	55,993	HKD 972,038.48	HKD 1 = USD 0.12894	USD 125,334.64	USD 559.93	USD 124,774.71
09/03/2015	52,648	HKD 913,969.28	HKD 1 = USD 0.12888	USD 117,792.36	USD 526.48	USD 117,265.88
11/03/2015	23,768	HKD 412,612.48	HKD 1 = USD 0.12881	USD 53,148.61	USD 237.68	USD 52,910.93
19/03/2015	6,700	HKD 116,312.-	HKD 1 = USD 0.12889	USD 14,991.45	USD 67.00	USD 14,924.45
20/03/2015	2,962	HKD 51,420.32	HKD 1 = USD 0.12889	USD 6,627.56	USD 29.62	USD 6,597.94
04/03/2015	31,501	HKD 733,973.30	HKD 1 = USD 0.12894	USD 94,638.52	USD 315.01	USD 94,323.51
05/03/2015	27,691	HKD 645,200.30	HKD 1 = USD 0.12893	USD 83,185.67	USD 276.91	USD 82,908.76
09/03/2015	19,394	HKD 451,880.20	HKD 1 = USD 0.12888	USD 58,238.32	USD 193.94	USD 58,044.38
19/03/2015	69,456	HKD 1,618,324.80	HKD 1 = USD 0.12889	USD 208,585.88	USD 694.56	USD 207,891.32

As a consequence of the above, the aggregate subscription price of two hundred ninety-eight thousand six hundred and thirteen (298,613) New Shares amounting to seven hundred eighty-one thousand five hundred seventy United States Dollars eighty-seven Cents (USD 781,570.87) shall be allocated as follows:

- Two thousand nine hundred eighty-six United States Dollars thirteen Cents (USD 2,986.13) shall be allocated to the subscribed share capital of the Company; and

- Seven hundred seventy-eight thousand five hundred eighty-four United States Dollars seventy-four Cents (USD 778,584.74) shall be allocated to the share premium account of the Company.

The justifying documents of the subscriptions and of the payment have been produced to the notary, who expressly acknowledges it.

8. As a consequence of the abovementioned increase of the Company's share capital, article 4.1 the Articles of the Company shall be amended and shall be read as follows:

“4.1. The subscribed share capital of the Company is set at fourteen million eighty-five thousand three hundred seventy-eight United States Dollars nineteen Cents (USD 14,085,378.19) represented by one billion four hundred and eight million five hundred thirty-seven thousand eight hundred nineteen (1,408,537,819) Shares with a par value of United States Dollar one Cent (USD 0.01) each.”

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 2,500.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date stated at the beginning of this deed.

After reading and interpretation to the appearing person, known to the notary by her first and surname, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-sixième jour de mars.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

A comparu:

Melle Carmen André, Juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de représentant de Samsonite International S.A., une société anonyme, constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159469 (la «Société»), en vertu des résolutions du conseil d'administration de la Société adoptées en date du 8 janvier 2013 et du 7 janvier 2014 (les «Résolutions du Conseil»).

Une copie des Résolutions du Conseil et une copie de la déclaration adoptée en date du 24 mars 2015 par Monsieur John Livingston, dûment autorisé en vertu des Résolutions du Conseil (la «Déclaration du Délégué») après avoir été paraphées ne varietur par la comparante et le notaire, resteront annexées aux présentes pour être soumises avec elles aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, agissant en sa capacité mentionnée ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'arrêter les déclarations suivantes:

1) La Société a été constituée par un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 8 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du numéro 987, pages 47.332 le 12 mai 2011, tels que rectifiés suivant un acte notarié de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, daté du 22 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1079, page 51.773, le 23 mai 2011. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 5 mars 2015 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2) En vertu de l'article 4.1 des statuts de la Société (les «Statuts»), le capital social souscrit de la Société est fixé à quatorze millions quatre-vingt-deux mille trois cent quatre-vingt-douze Dollars Américains six Centimes (USD 14.082.392,06), représenté par un milliard quatre cent huit millions deux cent trente-neuf mille deux cent six (1.408.239.206) actions ayant une valeur nominale de un Centime de Dollar Américain (USD 0,01) chacune.

3) En vertu de l'article 4.2 des Statuts, le capital social autorisé de la Société est fixé, incluant le capital social souscrit, à un milliard douze millions huit cent mille trois cent soixante-neuf Dollars Américains quatre-vingt-dix-neuf Centimes (USD 1.012.800.369,99), représenté par cent un milliards deux cent quatre-vingt millions trente-six mille neuf cent quatre-vingt-dix neuf (101.280.036.999) actions ayant une valeur nominale de un Centime de Dollar Américain (USD 0,01) chacune.

4) Par les Résolutions du Conseil, le conseil d'administration de la Société a décidé d'augmenter, en une ou plusieurs tranches, le capital social de la Société, dans les limites du capital social autorisé conformément à l'article 4.2 des Statuts, d'un montant de deux cent soixante-dix-sept mille neuf cent quatre-vingt-quatre Dollars Américains vingt-six Centimes (USD 277.984,26) de façon à l'accroître jusqu'à quatorze millions trois cent quarante-neuf mille trois cent cinquante-quatre Dollars Américains trente Centimes (USD 14.349.354,30) par l'émission de vingt-sept millions sept cent quatre-vingt-dix-huit mille quatre cent vingt-six (27.798.426) nouvelles actions ayant une valeur nominale de un Centime de Dollar Américain (USD 0,01) chacune (ensemble les «Nouvelles Actions»), ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, sans réserver un droit préférentiel de souscription aux actionnaires existants de la Société.

5) En vertu des Résolutions du Conseil et conformément à l'article 4.9 des Statuts, Mr. John Livingston, agissant en qualité de délégué de la Société (le «Délégué»), agissant individuellement est autorisé (i) à recevoir toutes les souscriptions pour l'émission, en une ou plusieurs tranches, des Nouvelles Actions, (ii) à vérifier la paiement intégral du prix de souscription, (iii) à effectuer l'émission, en une ou plusieurs tranches, des Nouvelles Actions dès exercice par les participants des options accordées par la Société suivant le règlement d'attribution des actions adopté par les actionnaires de la Société le 14 septembre 2012 et (iv) à délivrer une confirmation que les Nouvelles Actions ont été émises et effectuer tout acte en relation avec l'émission des Nouvelles Actions.

6) Les Résolutions du Conseil précisent en outre que la date d'émission des Nouvelles Actions doit être définitivement fixée par le Délégué, lors de la souscription, en une ou plusieurs tranches, des Nouvelles Actions et de la confirmation de la disponibilité des fonds de souscription en faveur de la Société.

7) Sur base de la Déclaration du Délégué, le Délégué déclare et confirme que:

La Société a reçu les souscriptions pour l'émission de deux cent quatre-vingt-dix-huit mille six cent treize (298.613) Nouvelles Actions, qui ont toutes été entièrement libérées en numéraire, comme suit:

Date d'Emission	Nombre d'actions émises	Prix de Souscription (HKD)	Taux de change tel que publié sur le site de OANDA Corporation (www.oanda.com) au jour de la date d'émission	Prix de Souscription (USD)	Prix de souscription alloué au capital social souscrit de la Société (USD)	Prix de souscription alloué au compte prime d'émission de la Société (USD)
03/03/2015	8.500	HKD 147.560,-	HKD 1 = USD 0,12895	USD 19.027,86	USD 85,00	USD 18.942,86
04/03/2015	55.993	HKD 972.038,48	HKD 1 = USD 0,12894	USD 125.334,64	USD 559,93	USD 124.774,71
09/03/2015	52.648	HKD 913.969,28	HKD 1 = USD 0,12888	USD 117.792,36	USD 526,48	USD 117.265,88
11/03/2015	23.768	HKD 412.612,48	HKD 1 = USD 0,12881	USD 53.148,61	USD 237,68	USD 52.910,93

19/03/2015	6.700	HKD 116.312,-	HKD 1 = USD 0,12889	USD 14.991,45	USD 67,00	USD 14.924,45
20/03/2015	2.962	HKD 51.420,32	HKD 1 = USD 0,12889	USD 6.627,56	USD 29,62	USD 6.597,94
04/03/2015	31.501	HKD 773.973,30	HKD 1 = USD 0,12894	USD 94.638,52	USD 315,01	USD 94.323,51
05/03/2015	27.691	HKD 645.200,30	HKD 1 = USD 0,12893	USD 83.185,67	USD 276,91	USD 82.908,76
09/03/2015	19.394	HKD 451.880,20	HKD 1 = USD 0,12888	USD 58.238,32	USD 193,94	USD 58.044,38
19/03/2015	69.456	HKD 1.618.324,80	HKD 1 = USD 0,12889	USD 208.585,88	USD 694,56	USD 207.891,32

En conséquence de ce qui précède, la somme totale des souscriptions de deux cent quatre-vingt-dix-huit mille six cent treize (298.613) Nouvelles Actions s'élevant à sept cent quatre-vingt-un mille cinq cent soixante-dix Dollars Américains quatre-vingt-sept Centimes (USD 781.570,87) est alloué comme suit:

- Deux mille neuf cent quatre-vingt-six Dollars Américains treize Centimes (USD 2.986,13) est alloué au capital social souscrit de la Société; et

- Sept cent soixante-dix-huit mille cinq cent quatre Dollars Américains soixante-quatorze Centimes (USD 778.584,74) est alloué au compte prime d'émission de la Société.

Les documents justificatifs des souscriptions et de la libération ont été présentés au notaire soussigné, qui le constate expressément.

8) En conséquence de l'augmentation du capital social de la Société susmentionnée, l'article 4.1 des Statuts de la Société doit être modifié et doit être lu désormais comme suit:

« **4.1.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à quatorze millions quatre-vingt-cinq mille trois cent soixante-dix-huit Dollars Américains dix-neuf Centimes (USD 14.085.378,19) représenté par un milliard quatre cent huit millions cinq cent trente-sept mille huit cent dix-neuf (1.408.537.819) Actions d'une valeur nominale de un Centime de Dollar Américain (USD 0,01) chacune.»

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de quelque nature qu'ils soient, incombant à la Société à raison du présent acte, sont estimés à EUR 2.500.-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise prévaut.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la même date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. ANDRÉ et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 30 mars 2015. Relation: 1LAC/2015/9688. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 17 avril 2015.

Référence de publication: 2015057672/193.

(150066072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

SOLAR and RENEWABLE ENERGY INVESTMENTS S.A. en abrégé SO.R.E.I. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 131.392.

DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le premier avril.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

A COMPARU:

Monsieur Tiziano ROSSI, né le 12 septembre 1959 à Venise (Italie), demeurant à I-Trévis, Viale Cairoli n° 157, ici représenté par Madame Alexia UHL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a) Que la société anonyme «SOLAR and RENEWABLE ENERGY INVESTMENTS S.A. en abrégé SO.R.E.I. S.A.» (ci-après la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 131392 a été constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 août 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2259 du 10 octobre 2007;

b) Que le capital social de la Société est fixé à deux cent cinquante mille euros (250.000 EUR), représenté par deux mille cinq cents (2.500) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100), entièrement libérées;

c) Que le comparant est devenu successivement propriétaire de toutes les actions de la Société (l'"Associé Unique");

d) Que l'activité de la Société ayant cessé, l'Associé Unique prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

e) Que l'Associé Unique se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

f) Qu'en sa capacité de liquidateur de la Société, l'Associé Unique requiert le notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare avoir réglé tout le passif de la Société ou l'avoir dûment provisionné et avoir transféré tous les actifs à son profit;

g) Que l'Associé Unique est investie de tous les éléments actifs de la Société et déclare reprendre de manière irrévocable tout le passif social et de tous les engagements de la Société même inconnus à ce jour;

h) Que l'Associé Unique prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister et qu'il n'a jamais été procédé à la création matérielle des actions de la société dissoute et qu'il n'existe pas de registre d'actions.

i) Que décharge pleine et entière est donnée aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat jusqu'en date des présentes.

j) Que les livres et documents de la Société dissoute, seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de neuf cents euros et la partie comparante, en tant qu'associé unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 7 avril 2015. Relation: 2LAC/2015/7586. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivré à la société;

Luxembourg, le 15 avril 2015.

Référence de publication: 2015057683/55.

(150064838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

Trident Acquisition A S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Summit Partners TLK-A, S.à r.l.).

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 138.708.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 22 décembre 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 10 mars 2015.

Référence de publication: 2015057702/11.

(150065743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

TIF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 150.620.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'AN DEUX MILLE QUINZE, LE VINGT-SEPT MARS

Par devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Madame Nathalie JACQUEMART, employée privée, demeurant professionnellement au 23 rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg,

ci-après appelée "la comparante",

Laquelle comparante, en sa qualité de seule et unique actionnaire de «TIF» Société de Gestion de Patrimoine Familial (SPF), société anonyme en liquidation», mieux qualifiée ci-après, a requis le notaire instrumentant d'acter:

Que la société anonyme "TIF" en liquidation, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 150.620, ayant son siège social à L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, alors notaire de résidence à Luxembourg le 10 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, no 322 du 14 février 2010.

Que les statuts n'ont pas été modifiés depuis cette date.

Que le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par cent (100) actions avec une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) par action, toutes entièrement libérées.

Que la société «TIF» a été dissoute et mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 décembre 2012, publié au Mémorial C n°323 du 9 février 2013.

A la suite de ses constatations, l'Actionnaire Unique déclare prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

Lecture est donnée du rapport du commissaire à la liquidation, la société CHESTER & JONES S.à.r.l, RCS Luxembourg B 120.620, ayant son siège social au 14 rue Bernard Haal, L-1711 Luxembourg.

Ce rapport, qui restera annexé aux présentes, conclut à l'adoption des comptes de liquidation.

Adoptant les conclusions du rapport du liquidateur et du commissaire à la liquidation, l'actionnaire unique approuve les comptes de liquidation.

Deuxième résolution

L'actionnaire unique donne décharge au liquidateur Monsieur Stéphane Warnier, employé privé, demeurant professionnellement au 23 rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg, et au commissaire à la liquidation, la société CHESTER & JONES S.à.r.l., prénommés, pour leurs mandats respectifs.

Troisième résolution

L'actionnaire unique prononce la clôture de la liquidation et constate que la société «TIF» en liquidation, a définitivement cessé d'exister à partir de ce jour, même pour les besoins de liquidation.

Quatrième résolution

Les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq années auprès du siège social de la société.

Cinquième résolution

Dandois & Meynial, sise au 23, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg sera chargée de la clôture des comptes de la société, ainsi que de l'accomplissement de toutes les formalités.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ EUR 1.100,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite à la partie comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. JACQUEMART, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 03 avril 2015. Relation: 1LAC/2015/10586. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015057711/59.

(150064569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

Triangle Productions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 43.746.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le trente et unième jour du mois de mars;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

A COMPARU:

La société anonyme, qualifiée comme société de gestion de patrimoine familial, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg "PARTICIPE S.A., SPF", établie et ayant son siège social à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 66935,

ici dûment représentée par son administrateur-délégué Monsieur Lex BENOY, conseiller économique, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg "TRIANGLE PRODUCTIONS S.A.", établie et ayant son siège social à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 43746, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 27 avril 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 335 du 22 juillet 1993,

et que les statuts (les "Statuts") ont été modifiés en vertu d'une résolution des actionnaires, prise sous seing privé le 21 février 2001, contenant notamment la conversion de la devise du capital social en euros, l'extrait afférent ayant été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 886 du 16 octobre 2001;

2) Que le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six Euros et soixante-dix Cents (30.986,70 EUR), représenté par mille (1.000) actions sans valeur nominale;

3) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la Société (l'"Actionnaire Unique");

4) Que l'Actionnaire Unique déclare avoir parfaite connaissance des Statuts et de la situation financière de la Société;

5) Que l'Actionnaire Unique prononce explicitement la dissolution de la Société et sa mise en liquidation, avec effet en date de ce jour;

6) Que l'Actionnaire Unique se désigne comme liquidateur de la Société, et agissent en cette qualité, il aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

7) Que l'Actionnaire Unique, dans sa qualité de liquidateur, requiert le notaire d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé ou provisionné et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment couvert; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, et donc non payés, il assume l'obligation irrévocable de payer ce passif éventuel et qu'en conséquence de ce qui précède tout le passif de la Société est réglé;

8) Que l'Actionnaire Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 7);

9) Que l'Actionnaire Unique déclare formellement renoncer à la nomination d'un commissaire à la liquidation;

10) Que l'Actionnaire Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres valeurs seront annulés;

11) Que décharge pleine et entière est donnée au conseil d'administration et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat;

12) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à neuf cent cinquante-cinq euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au représentant de la partie comparante, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, lequel a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. BENOY, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 2 avril 2015. Relation: 2LAC/2015/7313. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivré à la société;

Luxembourg, le 15 avril 2015.

Référence de publication: 2015057714/61.

(150064785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

LuxFitness S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3364 Leudelange, 2-4, rue du Château.

R.C.S. Luxembourg B 162.764.

Im Jahre zweitausendundfünfzehn, den sechszwanzigsten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri HELLINCKX, im Amtssitze zu Luxemburg,

Ist erschienen

Herr Sebastian BACKES, geboren am 13. August 1984 in Trier, Fitnessökonom, wohnhaft in L-6139 Junglinster, 7, rue Maria Montessori.

handelnd in seiner Eigenschaft als alleiniger Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung „LuxFitness S.à r.l.“, mit Sitz in Luxemburg, welche gegründet wurde gemäß Urkunde des unterzeichneten Notars vom 26. Juli 2011, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2354 vom 3. Oktober 2011.

Der Erschienene, handelnd wie vorstehend, ersuchte den Notar folgende Beschlüsse zu beurkunden:

Erster Beschluss

Der Gesellschafter beschließt den Sitz der Gesellschaft von Luxemburg nach L-3364 Leudelange, 2-4, rue du Château, zu verlegen.

Zweiter Beschluss

Infolge des vorhergehenden Beschlusses wird Artikel 5 der Satzung, wie folgt abgeändert:

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft ist in Leudelange. Der Firmensitz kann durch Beschluss der Gesellschafter an jeden anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Dritter Beschluss

Der Gesellschafter beschließt den Gesellschaftszweck durch folgenden Absatz zu vervollständigen:

„Zudem werden im Rahmen des persönlichen Gesundheitsmanagements sogenannte Trainingscenter zur Ausübung individueller Trainingspläne eröffnet. Des Weiteren werden sowohl für Kunden als auch für Nichtmitglieder Events in Form von Sport- und Teambuildings an verschiedenen Destinationen angeboten und durchgeführt.“

Artikel zwei der Satzung erhält somit folgenden Wortlaut:

„ **Art. 2.** Gegenstand der Gesellschaft ist die Konzeption und Durchführung gesundheitsfördernder Maßnahmen für kleinst-, mittelständische und große Unternehmen im Großherzogtum Luxemburg, sowie die Initiierung eines variablen, individuellen und ganzheitlichen Gesundheitsmanagements. Es werden hierzu verschiedene Maßnahmen in Unternehmen angeboten, wie Ernährungsberatung, Outdoorsport, Rückenurse, Seminare, etc.

Zudem werden im Rahmen des persönlichen Gesundheitsmanagements sogenannte Trainingscenter zur Ausübung individueller Trainingspläne eröffnet. Des Weiteren werden sowohl für Kunden als auch für Nichtmitglieder Events in Form von Sport- und Teambuildings an verschiedenen Destinationen angeboten und durchgeführt.

Die Gesellschaft kann sämtliche Geschäfte tätigen, welche mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck der Gesellschaft in Verbindung stehen. Auch kann sie sämtliche kaufmännische, finanzielle, mobiliare oder immobiliare Tätigkeiten ausüben, die zur Förderung des Hauptzwecks der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar dienlich sein können.“

WORÜBER URKUNDE Aufgenommen und geschlossen in Luxemburg, in der Amtsstube des unterzeichneten Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: S. BACKES und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 30 mars 2015. Relation: 1LAC/2015/9691. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - Der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 17. April 2015.

Référence de publication: 2015057494/48.

(150066109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

ViaLuxe International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 180.985.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 2 mars 2015

Transfert du siège social de la société VIALUXE INTERNATIONAL Sarl

Ancien siège: L-1258 LUXEMBOURG, Rue Jean-Pierre Brasseur, 1

Nouveau siège: L-1420 LUXEMBOURG, Avenue Gaston Diderich, 117

Nobuyoshi CHIJIWA

Gérant

Référence de publication: 2015057733/14.

(150066062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

CAVOK Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 119.868.

Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 20 avril 2015.

Pour la société

COFICOM Trust S.à r.l.

B.P. 126

50, Esplanade

L-9227 DIEKIRCH

Signature

Référence de publication: 2015057959/16.

(150066714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Ceresm S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5741 Filsdorf, 11, Kiircheströoss.

R.C.S. Luxembourg B 179.854.

Le bilan au 31.12.2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2015.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L- 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2015057965/14.

(150067030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

CGPA Europe, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 170.142.

—

Le Bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2015057968/12.

(150066883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

CGPA Ré, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 46.753.

—

Le Bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2015057970/12.

(150066846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

CLDN Accounts S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 79.784.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RESURGAM S.A. / Stanislava Kostova

Administrateur / Administrateur

Freddy Bracke / -

Représentant permanent / -

Référence de publication: 2015057975/13.

(150066739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Class Capital S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 164.788.

—

Le bilan arrêté au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2015057977/10.

(150067146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

CS Invest (Lux) SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 103.768.

—

Le bilan au 30 septembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Référence de publication: 2015057994/10.

(150066987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

CSUN Holding (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 168.385.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2015.

Pour la Société

M. Shaohui ZHANG

Mandataire

Référence de publication: 2015057995/13.

(150066665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Diverge Spf S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 85.066.

Le bilan de la société au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015058009/12.

(150066551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

E.V.R. Endovascular Researches S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 73.887.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015058035/10.

(150067125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Element Six Abrasives S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 93.186.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 avril 2015.

Référence de publication: 2015058042/10.

(150065981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Element Six S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 93.181.

Le bilan consolidé de la société De Beers S.A., maison mère de la société Element Six S.A., au 31 décembre 2014, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 avril 2015.

Référence de publication: 2015058043/11.

(150065982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Element Six S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 93.181.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 avril 2015.

Référence de publication: 2015058044/10.

(150065983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Edelveys Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 177.292.

Le Bilan arrêté au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2015058064/10.

(150067184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Pacific Global Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 192.910.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 2 février 2015 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch/Alzette, le 10 mars 2015.

Référence de publication: 2015056525/11.

(150064491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

Poeckes Invest Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3754 Rumelange, 15, rue de l'Usine.

R.C.S. Luxembourg B 47.673.

Dépôt rectificatif du dépôt R.C.S. N° L150062563

Les comptes annuels au 31/03/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015056558/10.

(150064343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.
